

M. FISHER: Je remarque une réduction du nombre des fabricants de cibles. Deux des emplois permanents sont devenus des emplois saisonniers. Je me demande pourquoi.

M. ARMSTRONG: Cela signifie simplement qu'après révision, on a conclu que la personne qui remplissait cette fonction ne travaillait pas à temps continu mais à temps réduit. Aussi nous avons inscrit l'emploi comme saisonnier.

M. FISHER: La création d'emplois de sableurs découle-t-elle d'une décision d'embellir les bâtiments du service?

M. ANDERSON: On a recours à leurs services à l'école du génie, à Chilliwack, pour préparer l'outillage utilisé dans les travaux de peinture. Ils gagnent un salaire plus élevé que celui qu'ils obtiendraient en qualité de manœuvres.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser au sujet de la page 327?

M. CHAMBERS: Je n'ai pas encore obtenu de réponse au sujet des chemins de fer. Le ministère possède-t-il son propre matériel ferroviaire à l'arsenal Boucher?

M. ANDERSON: Nous nous servons de matériel loué, mais il y a quelques voies dans l'enceinte de l'arsenal Boucher. Quant à l'installation de Sainte-Dame des Plaines, il n'y en a pas; ainsi à l'intérieur des limites, il faut recourir à du matériel ferroviaire. Il est probablement beaucoup plus économique d'avoir notre propre matériel loué.

M. CHAMBERS: S'agit-il de diesel?

M. ANDERSON: Oui.

M. CHAMBERS: Si c'est vrai, pourquoi est-il question ici de chauffeurs?

M. ANDERSON: Il s'agit peut-être des chemins de fer nationaux.

M. CHAMBERS: Pourriez-vous nous donner quelques explications?

M. ANDERSON: Si nous parlons du gros de la main-d'œuvre, qui se compose d'employés intermittents engagés selon les besoins, nous nous le représentons comme une équipe de réserve.

Ces employés étaient au delà de mille l'année dernière; mais cette année, le nombre maximum des emplois disponibles a été fixé à 975.

Je pense que, tout en respectant les restrictions générales applicables à cette idée d'équipe de réserve, on embauche de temps à autre des ouvriers intermittents selon les besoins.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, s'il n'y a plus de questions à poser au sujet de la page 327, je propose l'ajournement avant que nous passions à la page 328.

J'aimerais étudier notre façon de procéder. Le Comité a reçu d'intéressantes propositions sur ce point. J'ai déjà signalé que le sous-comité directeur était convaincu que nous suivions la bonne méthode.

Toutefois, si vous avez des idées qui soient de nature à faciliter le travail du Comité, par conséquent à en augmenter le rendement, nous les accepterons bien volontiers.

Je ne crois pas utile de réunir maintenant le sous-comité directeur, mais si vous songez à quelque amélioration possible de la procédure, nous serions heureux que vous nous en fassiez part maintenant.

M. PETERS: Il y a un point sur lequel je veux poser quelques questions lors de la prochaine réunion, soit les indemnités de voyage. Je crois comprendre qu'on avait recours à des mandats pour le mouvement des militaires en particulier, mais qu'il n'en est plus ainsi dans une des trois armes.

L'aviation a ses propres stations et, je pense, elle a même organisé son propre réseau national de transport, ce qui se traduit par une réduction notable des prévisions de dépenses. Il doit toutefois y avoir des dépenses inscrites nous d'autres chefs, car, elles n'apparaissent pas ici au poste des frais de voyage.

Il y a eu un changement radical qui s'est produit depuis qu'on a lancé la